

COMPTE RENDU SUD de la CMP BASSMS du 20 juin 2024

Compte-Rendu CMP BASS-MS du 20 juin 2024

Présents :

OS : SUD, FO, CGT, CFDT

OP : AXESS

Présidence : DGT

La séance démarre par une déclaration liminaire lue par FO. A la suite de cette déclaration, FO interpelle sur une question de forme dans les accords signés à la suite de la séance du 4 juin (accord sur l'extension du SEGUR et accord de méthode pour la négociation de la CCUE). FO exprime son désaccord sur la forme par laquelle est nommée FO dans les parties signataires : plutôt que « les fédérations FO », elle indique qu'il convenait d'indiquer à la fois la fédération FO « Action sociale » et la fédération FO « santé privé ». FO évoque la possibilité d'un contentieux à défaut de la prise en compte dès à présent de cette demande de modification.

Nous apprenons à cette occasion que la Commission Nationale d'Agrément, initialement prévue le 2 juillet, a été avancée et que les deux accords en question passent ce jour en commission.

Aussi, des débats sont ouverts sur l'impact de la demande de FO : sur la possibilité de modifier les accords en amont du passage en CNA ; sur les délais de signatures et délai de passage en commission le cas échéant, et ce, dans un contexte politique particulier ; ainsi que sur l'effet du contentieux le cas échéant sur la validité des accords...

SUD sollicite une suspension de séance pour permettre à chaque organisation de prendre au besoin une attache juridique sur ces points.

A la reprise des débats, sans remettre en cause les statuts de FO et leur demande, il n'y a pas de remise en cause des accords déposés à la signature sous leur forme actuelle.

SUD, la CGT puis Axess font lecture à leurs tours de déclarations liminaires. L'actualité politique et sociale (en lien avec les élections législatives) étaient très présente dans les différentes déclarations. La CGT, à l'issue de sa lecture annonce quitter la table, l'heure pour eux n'étant pas à la négociation.

1/ APPROBATION DU PV DU 4 JUIN

SUD a fait part des amendements au PV qu'elle souhaitait. Ce dernier est approuvé.



2/ POINT POLITIQUE SALARIALE

Est évoqué la transposition de l'accord de revalorisation des dimanches/nuits et jours fériés appliqué dans la fonction publique hospitalière. La CFDT avait fait suivre une proposition qui est étudiée en séance.

Pour SUD, nous demandons à ce que cet accord ne soit pas intitulé accord de politique salariale : il s'agit simplement d'une transposition des mesures dont les agents de la FPH bénéficient déjà depuis plus d'un an.

SUD a également souligné que ni le projet d'Axess, ni le projet de la CFDT n'intègre la revalorisation des 1.5 % nommée mesure « Guerini ». Elle souhaite que cette mesure soit également transposée, seule mesure qui, bien que minime, concerne l'ensemble des salariés de notre secteur. Sur le projet de la CFDT, Sud fait remarquer que la revalorisation concerne principalement les salariés de la 51. La CFDT explique son souhait de viser à une convergence des conventions par ce projet. Elle convient que sa proposition n'est pas favorable aux salariés de la 66.

La séance ne permet pas d'aboutir sur un projet d'accord. Les organisations conviennent de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

SUD affirme la nécessité de traiter également la revalorisation des 1.5 %, Axess indiquant ne pas disposer d'enveloppe budgétaire pour le faire.

Avant la pause méridienne, FO et SUD indiquent ne pas être présent pour le point CCUE. SUD rappelle que son préalable à une entrée en négociation n'est pas à l'œuvre : il convient pour elle d'attendre la validation de la CNA et le passage au journal officiel, qui seuls garantissent l'application de l'extension du SEGUR.

Axess regrette le départ des OS à nouveau pour ce point.

3/ GROUPE DE TRAVAIL PARITAIRE PRÉVOYANCE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Un GTP a été mis en place par la CPPNI concernant la prévention, la prévoyance et la protection sociale complémentaire sur la BASSMS en préfiguration de la nouvelle CCUE. A ce jour, le GTP travaille sur un projet de création d'un Opérateur Paritaire de Prévention (= OPP. Aujourd'hui seul le BTP en dispose depuis quelques décennies) qui viendrait se substituer à l'OETH fin 2025. Un travail démarre également pour mettre en place un régime de complémentaire santé et de prévoyance pour l'ensemble de la BASSMS pour début 2026.



4/ POINT CCUE

Alors que SUD et FO allaient quitter la salle, la CFDT a annoncé qu'elle ne souhaitait pas non plus traiter ce point, préférant attendre que d'autres OS rejoignent la table des négociations sur ce point.

LA DÉLÉGATION DU JOUR : DÉBORAH, KARINE, PATRICK ET BRAHIM

A Paris, le 20 juin 2024

Contact : contact@sudsantesociaux.org

